CONSEIL POUR LA CONSERVATION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

2004 / 2005 IMPÉRATIFS DE CONSERVATION POUR LES STOCKS DE POISSON DE FOND DU GOLFE DU SAINT-LAURENT

RAPPORT AU MINISTRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS

CCRH.2004.R3
AVRIL 2004

Publié et préparé par:

Conseil pour la conservation des ressources halieutiques
C.p. 2001
Succursale D
Ottawa (Ontario)
K1P 5W3

Internet : www.frcc-ccrh.ca
Courriel : info@frcc-ccrh.ca

© Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada 2004

Fs1-61/4-1-2004F
0-662-76707-1

Also available in English

TABLE DE MATIÈRES

Lettre au Ministre 5

Réponse à la demand du Ministre 6

Recommandations pour chaque stock 13
- Morue - 3Pn4RS 14
- Morue - 4TVn 16
- Plie Canadienne - 4T 18
- Plie grise - 4RST 20
- Flétan noir - 4RST 22
- Flétan de l'Atlantique - 4RST 24

Annexes 27
- Mandat du CCRH 28
- Composition du CCRH 31
- Acronymes 32
- Mémoires écrits 33

LETTRE AU MINISTRE

104-04489/

Le 29 avril 2004

L'honorable Geoff Regan, C.P., député
Ministre des Pêches et des Océans
200, rue Kent
Ottawa (Ontario) K1A 0E6

Monsieur le Ministre,

Suite à votre lettre du 2 mars 2004, le CCRH a tenu des consultations en vue de recueillir les commentaires et de mémoires des intervenants sur toutes les espèces de poisson de fond du golfe du Saint-Laurent, y compris les deux stocks de morue. De plus, les membres du Conseil ont assisté à la réunion du Processus consultatif régional au cours de laquelle les rapports sur l'état des stocks de la morue du Golfe ont été préparé.

Je suis heureux de vous informer que les sept rencontres de consultation ont attiré de nombreux intéressés et que des discussions importantes s'y sont déroulées. Les pêcheurs ont clairement fait connaître leurs points de vue et tous ont eu la possibilité d'écouter les présentations des scientifiques du Ministère. Au cours de plusieurs de ces réunions, les pêcheurs ont exprimé leurs frustrations face aux secteurs des sciences et de la gestion des pêches dans le golfe du Saint-Laurent.

Vous trouverez ci-joint l'examen des deux stocks de morue du Golfe effectué par le Conseil et ses recommandations quant aux mesures de gestion possibles pour les stocks de morue de 3Pn4RS et de 4TVn pour 2004. Vous trouverez également les réponses aux questions posées dans votre lettre. En outre, le rapport contient des recommandations relatives à la conservation des autres espèces de poisson de fond actuellement exploitées dans le Golfe. Dans le cas de quatre de ces stocks, la merluche blanche de 4T, la plie rouge, la limande à queue jaune et le sébaste de l'unité 1, le Conseil croit qu'il y a eu trop peu de changement par rapport à l'information dont il disposait l'année dernière pour justifier une modification de ses recommandations.

Le Conseil constate que les ressources de morue ne se sont pas suffisamment rétablies pour soutenir une pêche commerciale importante. Comme l'année dernière, le Conseil appuie fortement la participation continue des pêcheurs à la détermination de la disponibilité des ressources. Dans cette optique, le CCRH propose, encore une fois, que le Ministère rétablisse une petite pêche participative à raison de 3 500 t pour la morue du nord du Golfe et de 3 000 t pour la morue du sud du Golfe.

Les problèmes soulevés dans votre lettre sont d'une importance fondamentale en ce qui a trait aux difficultés actuelles des pêches de l'Atlantique. Ils peuvent être résolus; cependant, les changements requis nécessiteront un engagement de toutes les parties à collaborer à l'établissement d'une nouvelle structure pour la gestion des pêches. Le Conseil croit que l'intendance partagée et la responsabilisation véritables constituent la seule voie possible pour résoudre les problèmes systémiques qui nuisent à la collaboration des intervenants et du ministère des Pêches et des Océans. Il est maintenant temps, après de nombreuses années de discussion et de planification, de s'engager dans cette nouvelle voie.

Nous espérons que les recommandations qui suivent sauront vous être utiles et que l'esprit de la démarche proposée vous guidera dans le choix des nouvelles mesures visant le rétablissement à long terme de ces stocks.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération.

Le président,

Jean Guy d'Entremont

Jean Guy d'Entremont

Réponse à la demande du Ministre

Les recommandations de 2004 du CCRH en ce qui concerne la morue du nord du Golfe (4RS3Pn) et la morue du sud du Golfe (4TVN) sont élaborées en fonction des sept principaux points soulevés dans la demande adressée au Conseil par le ministre des Pêches et des Océans. Le Conseil a procédé à de vastes consultations sur ces points. Voici sa réponse :

Si un changement notable s'est produit dans l'état des stocks depuis son dernier rapport, selon les évaluations scientifiques et les opinions des intervenants.

Le Conseil a étudié attentivement toute l'information qui lui a été soumise, y compris les rapports sur l'état des stocks (RES) de morue du golfe du Saint-Laurent, les présentations des pêcheurs, des associations de l'industrie et les renseignements fournis au cours des consultations publiques. Le CCRH a examiné tous les avis présentés, pesant le pour et le contre d'informations contradictoires, afin de déterminer l'état de la morue du golfe du Saint-Laurent. Étant donné que les signes de mélange des deux stocks sont limités, le CCRH a étudié les stocks de morue du nord et du sud du Golfe séparément.

Les données disponibles peuvent appuyer différentes interprétations de l'état des stocks; il existe un écart évident entre les points de vue sur les stocks présentés par les scientifiques du MPO et par les pêcheurs. Dans le sud du Golfe, l'information scientifique additionnelle est très limitée, tandis que pour la morue du nord du Golfe, on dispose de données scientifiques additionnelles nouvelles. Les pêcheurs considèrent les stocks comme étant en bon état et en train de se rétablir. Les scientifiques, par ailleurs, croient que les stocks se reconstituent très lentement.

L'estimation de la biomasse génitrice de morue du nord du Golfe a très peu changé (38 000 t) et la différence est bien en deçà de la marge d'erreur de l'évaluation. Dans l'ensemble, les pêcheurs considèrent ce stock comme étant en santé et en croissance, s'améliorant d'année en année.

Dans le sud du Golfe, le relevé réalisé par le navire scientifique était incomplet. Par conséquent, il n'y a pas eu d'évaluation scientifique de la morue du sud du Golfe. Seule la pêche indicatrice a permis d'obtenir des données nouvelles additionnelles. La condition du poisson demeure bonne et la biomasse génitrice de morue correspond à peu près au point de référence biologique de ce stock. On note peu de signes de bon recrutement et la productivité future du stock demeure incertaine. Les pêcheurs, pour leur part, considèrent que le stock est en bien meilleur état, principalement d'après leurs observations des taux de prises dans le cadre de la pêche indicatrice et des prises accidentelles au cours d'autres pêches. Il est donc peu surprenant qu'il subsiste un désaccord important entre les pêcheurs et les scientifiques quant à l'état de ce stock, tout comme pour le stock du nord du Golfe.

Le Conseil juge qu'il n'y a pas eu de changement concret dans la dernière année, de l'état de l'un ou l'autre stock de morue du Golfe. Ainsi, il est porté à croire, tout comme les pêcheurs, que la taille du stock de morue du nord du Golfe est plus importante que ne l'indique l'évaluation des scientifiques. Pourtant, même avec un estimé de la biomasse génitrice supérieure, le CCRH croit que le stock est relativement faible comparativement aux biomasses historiques. Selon le Conseil, la biomasse de la morue du sud du Golfe correspondrait à peu près à l'évaluation scientifique de 2003. La pêche indicatrice donnerait certains signes de croissance, mais les données des scientifiques montrent peu de croissance.

Le potentiel de croissance et de rétablissement des stocks

Qu'est-ce qui entraîne la croissance ou la baisse des stocks? Sommairement, la biomasse du stock diminue à la suite de pertes (principalement la mortalité découlant de la pêche et de causes naturelles) et augmente par suite de l'accroissement du poids des poissons qui font déjà partie du stock et de l'addition à la biomasse de nouveaux jeunes poissons (recrutement) qui accèdent au stock. Pour qu'un stock augmente rapidement, il faut que les pertes soient les plus faibles possible, tandis que les taux de croissance et le recrutement sont élevés.

Vers la fin des années 1980 et le début des années 1990, les facteurs ayant des effets sur la croissance des deux stocks de morue étaient faibles et les stocks ont diminué de façon marquée, principalement à cause de taux élevé de mortalité par pêche. Par la suite, le taux de croissance des poissons du stock de morue du nord du Golfe a semblé s'améliorer. Rien ne semble clairement indiquer que le taux de mortalité naturelle ait diminué et il existe des indications d'un recrutement relativement faible ces dernières années. Le taux de croissance des poissons a aussi augmenté légèrement au sein du stock de morue du sud du Golfe, mais on

croit que le coefficient de mortalité naturelle est resté élevé et les estimations du recrutement des dernières années demeurent faibles.

Des simulations faites au cours du Processus consultatif régional (PCR) de 2004 donnent une idée de la manière dont les estimations du taux de mortalité naturelle et du recrutement futurs pourraient influer sur le potentiel de croissance. Elles portent à croire que si le taux élevé de mortalité naturelle des dernières années et le faible recrutement depuis 1990 se maintiennent, on peut s'attendre à une croissance marginale du stock, à la stabilité ou à une décroissante avec un taux de mortalité par pêche nul pour la morue du sud du Golfe, selon les hypothèses de recrutement futur choisies. On peut aussi prévoir une croissance marginale à raisonnable pour la morue du nord du Golfe, encore une fois selon les hypothèses choisies. Une pêche limitée réduit la taille du stock de façon marginale, comparativement à l'hypothèse d'une absence de pêche. Si le recrutement augmente et que le taux de mortalité naturelle diminue, un bon rétablissement serait alors possible pour les deux stocks. Cependant, d'après les simulations, il pourrait falloir attendre au moins cinq ans pour que le recrutement s'améliore suffisamment pour accroître substantiellement la biomasse génitrice. Si l'un ou l'autre de ces principaux facteurs déterminants de la croissance du stock demeurent à leur niveau récent, le rétablissement au-delà des points de référence biologiques de la conservation (entre 85 000 et 120 000 t pour la morue du nord du Golfe, 80 000 t pour la morue du sud du Golfe) est possible, mais il est peu probable que la biomasse atteigne celles observées au début des années 1980.

Le Conseil croit que le potentiel de croissance et de rétablissement des stocks dépend largement du recrutement et d'un retour de la mortalité naturelle à des taux plus favorables de façon soutenue. La pêche à un niveau limité réduit marginalement le potentiel de croissance et de rétablissement, mais n'augmente pas substantiellement les risques pour les stocks.

L'incertitude au sujet des évaluations scientifiques, surtout par rapport aux tendances à long terme des stocks

Les évaluations scientifiques comportent de nombreux facteurs d'incertitude. Chaque évaluation, incluant celles du golfe du Saint-Laurent, a ses points forts et ses faiblesses. Le relevé scientifique effectué dans le Golfe a lieu à la fin de l'été (en août dans le nord du Golfe et en septembre dans le sud du Golfe). Il a de la dificulté à échantillonner la morue dans l'ensemble de son aire de répartition, des eaux profondes (où l'échantillonnage est relativement bon) aux eaux peu profondes (où l'échantillonnage est soit incomplet ou très limité). Il existe des incertitudes à propos de la répartition spatiale localisée dans les résultats, p. ex., à savoir si morues se rassemblent pour se nourrir sur les bancs de capelan et au sujet du potentiel de variation annuelle de la répartition, deux facteurs qui peuvent influer sur les estimations découlant du relevé. L'absence d'hydroacoustique dans le relevé, limite les connaissances sur la distribution entre les stations fixes. Il semble que ces problèmes associés au relevé soient plus important dans le nord que dans le sud du Golfe.

La question du mélange du stock du nord du Golfe (3Pn4RS) et du stock adjacent du sud de Terre-Neuve (3Ps) demeure un sujet d'incertitude. Le Conseil note que des recherches coopératives sont prévues à ce sujet. Le projet aura recours à la télémétrie pour suivre les mouvements des poissons de ces deux stocks grâce au marquage acoustique. Le projet devrait permettre d'évaluer les proportions du stock de morue du nord du Golfe et du stock de morue de 3Ps qui se déplacent entre les zones de gestion en hiver et l'étendue du mélange des stocks. Le réseau acoustique et les marques utilisées pour l'étude seront mis en place en 2004. On s'attend à obtenir des résultats au cours de l'hiver 2005-2006; ils pourraient alors être utilisés pour rajuster les mesures de gestion au besoin.

Le modèle de population utilisé pour les stocks de morue du Golfe est très semblable à ceux qui sont appliqués ailleurs dans le monde et est bien accepté en sciences halieutiques. Il est maintenant établi, cependant, que ces modèles donnent une meilleure indication des tendances à long terme que des fluctuations à court terme. Malheureusement, présentement, alors que la mortalité naturelle semble avoir été très élevée et la mortalité par pêche faible, les résultats du modèle sont empreints d'une plus grande incertitude et pourraient être faussés. Le modèle demeure utile, mais ses résultats doivent être traités avec une certaine prudence, compte tenu des conditions actuelles.

L'estimation de la taille du stock des années les plus récentes dans les évaluations pourrait facilement être faussée de la moitié jusqu'au double. Par exemple, si la mortalité naturelle correspondait à la moitié des 35 % en nombre par année, comme ce fut le cas avant 1986, alors l'évaluation donnerait une biomasse génitrice pour la morue du nord du Golfe en 2003 d'un peu moins de 20 000 t, comparativement aux 38 000 t de l'évaluation, ce qui est un résultat quelque peu contre-intuitif. Par ailleurs, si l'évaluation uniquement au moyen des données de la pêche indicatrice à la

palangre est considérée comme la meilleure représentation de l'état du stock, la biomasse génitrice en 2003 serait de plus de 63 000 t. De toute évidence, le modèle est très sensible aux données et aux hypothèses utilisées.

Le Conseil conclut que la principale incertitude pour la morue du nord du Golfe est l'estimation de la biomasse génitrice. Pour le sud du Golfe, la plus grande incertitude semble être la tendance du recrutement.

La possibilité de combler l'écart apparent entre les analyses scientifiques et les opinions de l'industrie de la pêche

Les scientifiques et les pêcheurs ont des interprétations différentes de l'état des stocks de morue du golfe du Saint-Laurent et, en particulier, de celle du nord du Golfe. L'interprétation des scientifiques ayant été considérée comme ayant plus de poids dans le processus décisionnel de gestion de la pêche, les pêcheurs ont l'impression d'avoir été exclus du processus et n'en acceptent pas les résultats. De plus, ils en sont venus à se méfier des sciences halieutiques. Le Conseil est d'avis que les interprétations conflictuelles actuelles font ressortir les problèmes systémiques qui entravent la mise en oeuvre d'une gestion efficace des pêches.

Il n'est pas rare que les pêcheurs et les scientifiques aient une perception différente de l'état des ressources halieutiques. Parfois, ces différences relèvent d'une question d'échelle (p. ex., l'évaluation du stock englobe une plus grande région géographique que celle à laquelle un pêcheur donné pratique ses activités) ou de temps (p. ex., les pêcheurs décrivent la manière dont ils voient actuellement le stock, tandis que les scientifiques décrivent l'état du stock un an plus tôt). En outre, les pêcheurs et les scientifiques ont des antécédents différents, sont exposés à des risques différents et choisissent ces risques différemment. Les pêcheurs et les scientifiques ont aussi des expériences très différentes du poisson dans l'océan.

Depuis une dizaine d'années, on constate une amélioration considérable de la coopération entre les pêcheurs et les scientifiques, aussi bien sur le terrain que dans le cadre des processus d'évaluation. Le Conseil croit que les efforts en ce sens devraient continuer d'améliorer le travail conjoint et la collaboration, mais les processus actuels ne permettent pas toujours d'inclure plusieurs des observations que les pêcheurs fournissent. Le point de vue et l'interprétation des pêcheurs, toutefois, doivent être respectés et non pas minimisé dans le cadre des processus décisionnels.

L'intendance partagée et la responsabilisation, conformément au Cadre stratégique de gestion des pêches sur la côte atlantique du Canada, offrent une solution possible. Ce n'est que quand toutes les parties seront responsabilisées que les mesures d'incitation favoriseront des comportements plus constructifs. Bien qu'on ait constaté une certaine évolution des rôles et responsabilités au cours des dix dernières années, le Conseil croit que l'application complète des principes et des démarches énoncés dans le cadre stratégique devrait améliorer grandement la gestion de la pêche des stocks de morue du Golfe. On devrait s'attendre à une pleine coopération des parties à tous les stades du processus d'évaluation et de gestion. Il doit y avoir un consensus suffisant pour permettre d'agir, mais les points de vue différents peuvent être maintenus. En particulier, il pourrait être utile de conserver l'intégrité des points de vue de l'industrie pour les inclure dans l'élaboration des décisions de gestion.

Le Conseil est d'avis que le meilleur moyen de combler l'écart entre les points de vue des scientifiques et des membres de l'industrie est de mettre en place un processus d'intendance partagée dans le cadre duquel les points de vue des intervenants seraient pris en compte plus équitablement qu'au cours du processus décisionnel.

La meilleure façon de promouvoir l'intendance partagée et la responsabilisation

Au cours des consultations, certains pêcheurs ont proposé de modifier le système de gestion des pêches pour faire en sorte que le Ministre délègue la prise de décisions à un groupe d'intendance partagée. Récemment, le Ministre a rendu public un Cadre stratégique de gestion des pêches sur la côte atlantique du Canada. Le cadre favorise une démarche d'intendance partagée et précise ce qui suit : Afin de concrétiser cette vision d'une ressource renouvelable à l'appui d'un secteur des pêches viable et autosuffisant, on continuera d'abandonner le mode de gestion strictement directif pour privilégier la gérance partagée. Pour instaurer ce changement, il faut donner aux parties intéressées la possibilité de communiquer et de collaborer, de mettre à profit leur expérience et leurs connaissances spécialisées et de prendre part efficacement à la prise de décisions. Le CCRH appuie les objectifs énoncés dans le Cadre stratégique.

L'intendance ou gérance partagée sous-entend responsabilité et responsabilisation. La responsabilité exige que le Ministre permette un processus décisionnel aussi inclusif que possible et aussi près des pêcheurs qu'il est concrètement possible de le faire. De plus, les parties doivent fixer des objectifs et veiller à

mesurer les progrès en ce qui les concerne. La responsabilisation signifie qu'il faut accepter les résultats de la prise de décisions, positifs ou négatifs. Il sera difficile pour tous les intervenants de s'adapter à une telle démarche. L'évolution vers ce nouveau régime prendra des années et nécessitera beaucoup de bonne volonté, d'engagement et de travail d'équipe.

Malheureusement, dans le court laps de temps dont il disposait, le CCRH a été incapable d'étudier les modèles d'intendance appropriés à ces pêches. Néanmoins, il est convaincu que la solution réside dans une intendance partagée. Il est maintenant temps que toutes les parties s'engagent dans un tel processus.

Une démarche de gestion axée sur le risque pour équilibrer les compromis à court et à long terme

Théoriquement, une démarche axée sur le risque exige la reconnaissance et la détermination de tous les facteurs susceptibles d'être touchés par les décisions qui sont prises. En ce qui concerne les intervenants, il faut déterminer les principaux risques, et évaluer leur probabilité et leurs répercussions. En général, la prise de décisions doit tenir compte de tout un éventail de considérations. Celles-ci peuvent être de nature économique, sociale, aussi bien que scientifique et environnementale. L'étude de la dimension scientifique seulement est insuffisante. L'information scientifique, même à son meilleur, souffre d'une incertitude considérable et, par conséquent, ne peut être la base unique de la prise de décisions.

Quant aux décisions de gestion relatives aux stocks de morue du Golfe, les risques particulièrement importants dont il faut tenir compte sont les suivants : les scientifiques considèrent que ces stocks seront en péril si la pêche est autorisée; les pêcheurs jugent que les stocks sont en santé et affirment que leur subsistance et leurs collectivités seront en péril si la pêche est interdite. Une stratégie viable doit tenir compte de ces deux risques.

Le Conseil conclut que le risque d'autoriser une pêche limitée des stocks de morue du Golfe au cours des prochaines années est acceptable. Cependant, si les stocks ne montrent aucun signe de croissance et demeurent stables ou se mettent à diminuer, même cette pêche limitée devra être restreinte ou éliminée. Le Conseil a soigneusement étudié les possibilités de pêche en 2004 et conclut qu'il n'y avait pas de base pour recommander un total de prélèvements différent de celui qui avait été recommandé dans le rapport du CCRH de 2003 (3 000 t pour la morue du sud du Golfe, 3 500 t pour la morue du nord du Golfe).

Le CCRH est toutefois d'avis que les prélèvements recommandés et les mesures de gestion connexes devraient être rajustés au cours des années subséquentes en fonction du changement relatif de l'indice de taille des stocks. Un groupe mixte de membres de l'industrie et du MPO devrait s'entendre sur une marche à suivre appropriée en 2004 afin de déterminer les prélèvements pour 2005 et les années suivantes. Si les stocks augmentent largement alors qu'ils sont légèrement exploités, comme le croit l'industrie, alors les prélèvements par pêche pourront être accrus. Si les stocks diminuent ou demeurent à peu près stables, comme le pensent les scientifiques, les prélèvements par pêche devraient diminuer rapidement.

Le rôle du Ministre dans le cadre de ce processus devrait être de veiller à la santé des stocks de morue. L'exemple donné ci-dessous montre comment pourrait être appliquée une telle règle de décision. Celle-ci doit être transparente, robuste face à l'incertitude, définie avec soin et conçue pour atteindre des objectifs de conservation et d'exploitation clairement définis. De telles règles de décision sont habituellement examinées périodiquement et révisées en fonction de l'expérience et des nouvelles connaissances. Initialement, et au moment de ces examens, elles doivent être conçues et mises à l'épreuve de manière à s'assurer qu'elles atteignent les objectifs énoncés.

Exemple de règle de décision provisoire pour la gestion adaptative d'une pêche.

Cet exemple est conçu pour s'appliquer à un stock particulier qui est au départ sous le point de référence biologique de conservation, mais pour lequel une pêche limitée est jugée présenter un risque acceptable.

Les prélèvements pourraient être haussés ou abaissés par rapport à une valeur initiale, conformément au rendement d'un indice de biomasse composite, basé sur la somme également pondérée de différents indices de taux de prise et de biomasse disponibles. Les indices comprendraient les relevés effectués par le navire scientifique et l'industrie, les données sur les prises des pêches indicatrices et d'autres indices mesurables de l'abondance du poisson. Les indices devraient être étudiés à fond et corrigés au besoin pour s'assurer que l'on utilise les meilleures données existantes. Il faudrait aussi tenir compte de l'état et des tendances d'autres mesures quantifiables du stock. Afin d'aplanir les fluctuations annuelles de l'indice, il est aussi possible d'utiliser une moyenne mobile.

Voici quelques règles utilisables pour fixer les prélèvements:

- Si l'indice composite augmente de plus de 5 à 10 %, par exemple, par rapport à l'année précédente, alors les prélèvements pourraient être haussée de la moitié du pourcentage d'augmentation.
- Si l'indice composite diminue de plus de 5 à 10 %, par exemple, alors les prélèvements pourraient être abaissée d'un pourcentage supérieur à la diminution (par ex. entre 10 et 20 %).
- Si, après quelques années, les indices demeurent en deçà de 5 à 10 % de leurs valeurs d'origine, alors les prélèvements devraint être réduite de moitié.

Le genre de données requises, les rajustements et les échéanciers particuliers changeraient selon les caractéristiques particulières du stock de poisson.

Les obstacles au rétablissement, y compris les conditions biologiques et opérationnelles qui devraient présider au rétablissement des stocks

La productivité du poisson est déterminée par la croissance individuelle, la mortalité naturelle et par pêche et le recrutement. De nombreux facteurs peuvent limiter le rétablissement d'un stock restreint ou complètement effondré. Nous avons appris, par des expériences difficiles, que le rétablissement peut être beaucoup plus lent qu'on ne l'avait d'abord cru. Trois principales composantes limitent présentement ce rétablissement dans le Golfe: la mortalité par pêche, la mortalité naturelle et le recrutement. La croissance individuelle des morues du Golfe, d'après leur poids selon l'âge, n'est pas un obstacle actuellement au rétablissement de la morue.

Les prélèvements sont un des facteurs sur lequel nous pouvons agir directement. Par le passé, la pêche prélevait 30 % ou plus de ces stocks, en nombre, chaque année. Ce taux d'exploitation était trop élevé, même pendant des périodes où les stocks étaient en bien meilleur état. Dans les conditions actuelles du Golfe, la mortalité par pêche devrait être aussi basse que possible pour assurer le rétablissement, mais suffisante pour permettre le maintien d'une pêche limitée.

Le taux annuel de mortalité naturelle de la morue dans l'océan est généralement de 20 %, en nombre. Dans le Golfe, la mortalité naturelle de la morue au cours des années 1990 était probablement plus proche de 35 % en nombre, chaque année. Les phoques contribuent largement à ce taux, une observation à laquelle souscrivent aussi bien les pêcheurs que les scientifiques. Au début des années 1990, la condition de la morue a eu des effets sur la mortalité, surtout dans le nord du Golfe. Dans le sud, la morue est demeurée en bonne condition, et celle de la morue du nord du Golfe s'est grandement améliorée. Il se peut, mais on n'en est pas certain, que la stabilité (sud) et l'amélioration (nord) de la condition de la morue ait entraîné une diminution du taux de mortalité naturelle de la morue dans le Golfe. En général, les températures de l'eau ont augmenté depuis la fin des années 1980 et le début des années 1990.

Exemple de règle de décision provisoire pour la gestion adaptative d'une pêche.

Cet exemple est conçu pour s'appliquer à un stock particulier qui est au départ sous le point de référence biologique de conservation, mais pour lequel une pêche limitée est jugée présenter un risque acceptable.

Les prélèvements pourraient être haussés ou abaissés par rapport à une valeur initiale, conformément au rendement d'un indice de biomasse composite, basé sur la somme également pondérée de différents indices de taux de prise et de biomasse disponibles. Les indices comprendraient les relevés effectués par le navire scientifique et l'industrie, les données sur les prises des pêches indicatrices et d'autres indices mesurables de l'abondance du poisson. Les indices devraient être étudiés à fond et corrigés au besoin pour s'assurer que l'on utilise les meilleures données existantes. Il faudrait aussi tenir compte de l'état et des tendances d'autres mesures quantifiables du stock. Afin d'aplanir les fluctuations annuelles de l'indice, il est aussi possible d'utiliser une moyenne mobile.

Voici quelques règles utilisables pour fixer les prélèvements:

- Si l'indice composite augmente de plus de 5 à 10 %, par exemple, par rapport à l'année précédente, alors les prélèvements pourraient être haussée de la moitié du pourcentage d'augmentation.
- Si l'indice composite diminue de plus de 5 à 10 %, par exemple, alors les prélèvements pourraient être abaissée d'un pourcentage supérieur à la diminution (par ex. entre 10 et 20 %).
- Si, après quelques années, les indices demeurent en deçà de 5 à 10 % de leurs valeurs d'origine, alors les prélèvements devraint être réduite de moitié.

Le genre de données requises, les rajustements et les échéanciers particuliers changeraient selon les caractéristiques particulières du stock de poisson.

Les obstacles au rétablissement, y compris les conditions biologiques et opérationnelles qui devraient présider au rétablissement des stocks

La productivité du poisson est déterminée par la croissance individuelle, la mortalité naturelle et par pêche et le recrutement. De nombreux facteurs peuvent limiter le rétablissement d'un stock restreint ou complètement effondré. Nous avons appris, par des expériences difficiles, que le rétablissement peut être beaucoup plus lent qu'on ne l'avait d'abord cru. Trois principales composantes limitent présentement ce rétablissement dans le Golfe: la mortalité par pêche, la mortalité naturelle et le recrutement. La croissance individuelle des morues du Golfe, d'après leur poids selon l'âge, n'est pas un obstacle actuellement au rétablissement de la morue.

Les prélèvements sont un des facteurs sur lequel nous pouvons agir directement. Par le passé, la pêche prélevait 30 % ou plus de ces stocks, en nombre, chaque année. Ce taux d'exploitation était trop élevé, même pendant des périodes où les stocks étaient en bien meilleur état. Dans les conditions actuelles du Golfe, la mortalité par pêche devrait être aussi basse que possible pour assurer le rétablissement, mais suffisante pour permettre le maintien d'une pêche limitée.

Le taux annuel de mortalité naturelle de la morue dans l'océan est généralement de 20 %, en nombre. Dans le Golfe, la mortalité naturelle de la morue au cours des années 1990 était probablement plus proche de 35 % en nombre, chaque année. Les phoques contribuent largement à ce taux, une observation à laquelle souscrivent aussi bien les pêcheurs que les scientifiques. Au début des années 1990, la condition de la morue a eu des effets sur la mortalité, surtout dans le nord du Golfe. Dans le sud, la morue est demeurée en bonne condition, et celle de la morue du nord du Golfe s'est grandement améliorée. Il se peut, mais on n'en est pas certain, que la stabilité (sud) et l'amélioration (nord) de la condition de la morue ait entraîné une diminution du taux de mortalité naturelle de la morue dans le Golfe. En général, les températures de l'eau ont augmenté depuis la fin des années 1980 et le début des années 1990.

Des examens par des scientifiques de la mortalité naturelle des stocks de morue du Golfe, réalisés dans le passé, ont conclu que la prédation par les phoques était un facteur qui contribuait grandement à ce taux de mortalité élevé. Le nombre de phoques demeure important et l'évaluation de leur régime alimentaire semble indiquer qu'ils consomment une quantité substantielle de petites morues. On pourrait penser que les stocks croissants de capelan et d'autres poissons pélagiques remplaceraient la morue dans l'alimentation des phoques et entraîneraient une baise du taux de prédation de la morue. Il faut admettre, toutefois, que notre compréhension des répercussions sur le réseau trophique de la prédation par les phoques du Golfe est limitée. Il est clair que les phoques ont un effet direct sur la mortalité des morues adultes. Cependant, une réduction de la population de phoques risque d'entraîner une hausse de la biomasse de hareng et de maquereau, ce qui pourrait se traduire par un accroissement de la prédation et de la mortalité des recrues au sein de la population de morue.

Différents facteurs peuvent influer sur le recrutement, notamment le milieu marin, la prédation par d'autres organismes du biote, la taille de la biomasse génitrice de poissons et même les activités humaines telles que le transport maritime et l'exploration du pétrole et du gaz naturel. Les facteurs environnementaux qui déterminent un bon recrutement dans le Golfe ne sont pas connus. Puisque les températures dans le Golfe se situent dans l'extrémité froide de l'échelle favorable à la morue, il est possible que les années froides aient eu des effets négatifs sur le recrutement. Il faut aussi compter avec d'autres facteurs environnementaux tels que le moment et la nature de l'alimentation des larves de morue, qui peuvent avoir des répercussions sur le recrutement et que nous comprenons mal ou à propos des quels nous avons peu d'information.

Si l'amélioration des conditions favorables à la morue est d'une importance cruciale pour son rétablissement, la coopération des pêcheurs l'est tout autant. Le maintien de la démarche de gestion actuelle, dont les pêcheurs se sentent tout à fait dissociés, pourrait aussi limiter le taux de rétablissement de la morue. La mise en place d'une intendance partagée, et le sentiment de responsabilité et de responsabilisation qui devrait en découler, aideront à garantir un meilleur respect des règlements de gestion et, par le fait même, une meilleure conservation.

Le dernier point, peut-être le plus important, on ne comprend pas bien la relation entre le nombre de poissons et le recrutement qui en résulte. On a pu montrer que les gros poissons, qui s'étaient déjà reproduits, produisaient des œufs en plus grand nombre et de meilleure qualité, et que la ponte pouvait varier selon la condition du poisson. On sait aussi que la biomasse génitrice, à elle seule, n'est pas nécessairement un élément précis de prédiction de la ponte. Le MPO a défini des points de référence biologiques pour la conservation de la morue du nord et du sud du Golfe, qui pourraient être nécessaires à la viabilité à long terme du stock.

RECOMMANDATIONS POUR CHAQUE STOCK

MORUE - 3PN4RS

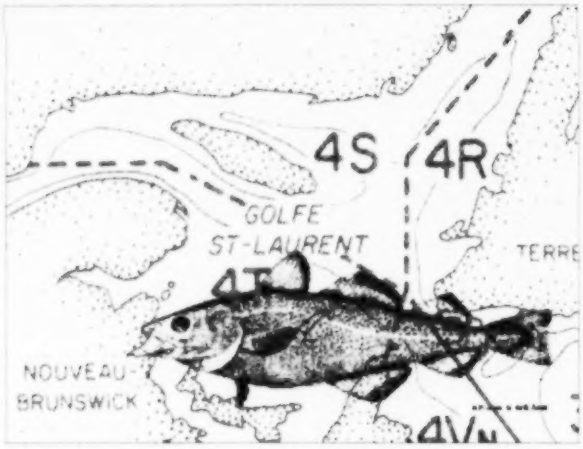

APERÇU

Le stock se trouve au nord du chenal Laurentien, à l'ouest de Terre Neuve et le long de la Basse Côte Nord du golfe du Saint Laurent. Il passe l'hiver hors du Golfe, au sud ouest de Terre Neuve, en eau profonde. Au printemps, les morues se dirigent vers la péninsule Port au Port, près de la baie St Georges, sur la côte ouest de Terre Neuve, où commence le frai. Pendant l'été, elles se dispersent vers les zones côtières de l'ouest de Terre Neuve ainsi que de la Basse Côte Nord et de la Moyenne Côte Nord du Québec. Cette migration côtière est influencée par la température de l'eau et la présence du capelan, principale proie de la morue. Ce stock de morue, dont les captures dans le cadre d'une pêche mixte aux engins fixes et aux engins mobiles dépassaient régulièrement les 50 000 t jusqu'à la fin des années 1980 et atteignaient parfois même 100 000 t, était le plus productif des deux stocks de morue du Golfe.

Avant 1994, le stock a fait l'objet de mauvaises pratiques de pêche (capture de poissons de taille inférieure à la limite, rejets en mer, bonification des prises, fausses déclarations des prises, etc.). La surexploitation, ajoutée à de mauvaises conditions de l'environnement, expliqueraient la baisse radicale observée au début des années 1990, baisse qui a finalement mené à l'interdiction de toute exploitation en 1994. La pêche a été autorisée de nouveau en 1997 à des niveaux restreints par les bateaux de pêche aux engins fixes seulement.

ANALYSE

Selon l'évaluation scientifique de 2004, la biomasse génitrice demeure relativement inchangée à 38 000 t; de plus, la condition et la croissance de la morue se sont améliorées et les poissons atteignent leur maturité à un âge plus avancé. Dans l'ensemble, la biomasse génitrice est bien inférieure au point de référence biologique pour la conservation.

Le CCRH a tenu des consultations publiques à Cow Head, à Port aux Basques et à Blanc Sablon pendant la première semaine d'avril 2004. En raison du moratoire qui touche la morue, les mémoires et les exposés ne portaient pas sur les activités de pêche de la saison précédente. Les commentaires et les mémoires ressemblaient à bien des égards à ceux qui avaient été présentés au cours des consultations de 2003. Les participants aux consultations de cette année ont souligné l'importance d'une participation sous forme de pêche commerciale, afin de déterminer l'état des stocks et de contribuer à l'intendance des ressources.

Les pêcheurs ont indiqué que les taux de prise de la pêche indicatrice étaient élevés et que les prises accidentelles de morue dans le cadre d'autres pêches constituaient un problème constant. Ils ont aussi fait remarquer que les ressources étaient bien réparties dans tous les secteurs. Dans l'ensemble, ils considèrent que l'état du stock est bien meilleur que ne l'indique l'évaluation. Ils remettent en question l'étendu du relevé scientifique, lequel est effectué par le navire scientifique pendant l'été, à une période où une grande partie des ressources a déjà migré vers des eaux côtières moins profondes que n'englobe à peu près pas le relevé. Pour ces raisons, les recommandations du CCRH pour 2004-2005 sont relativement inchangées par rapport à 2003-2004.

Les recommandations du CCRH découlent aussi de l'analyse fournie dans la réponse aux questions soulevées par le Ministre dans la première partie du rapport. Le Conseil croit que l'intendance des ressources et de meilleures relations de travail entre les pêcheurs et les scientifiques ne seront possibles que si une participation active, même limitée, est autorisée.

Par conséquent, le Conseil recommande ce qui suit :

1) **Le CCRH recommande que le total des prélèvements de morue de 3Pn4RS, y compris les prises accidentelles dans le cadre d'autres pêches et les prélèvements de**

la pêche indicatrice et du relevé, ne dépasse pas 3 500 t pour 2004-2005. Les prélèvements futurs devraient être déterminée selon une règle de décision convenue conjointement par l'industrie et le MPO.

2) **Le CCRH continue d'appuyer toutes les activités coopératives telles que le programme de pêche indicatrice et d'autres projets coopératifs scientifiques, qui permettent de recueillir directement des renseignements qui aideront les scientifiques à améliorer la fiabilité et la crédibilité des estimations de l'abondance du stock.**

3) **Le CCRH recommande d'examiner les possibilités de limiter les populations de phoques.**

4) **Le CCRH recommande que la fermeture de la pêche d'hiver (du 15 novembre au 15 avril) dans les secteurs hauturiers du banc Burgeo (3Psd) soit maintenue, de même que la fermeture du banc Saint-Pierre (3Pse et 3Psg) jusqu'à ce que les recherches permettent de résoudre le problème; le CCRH recommande aussi qu'en 2004-2005, la pêche pendant cette période (du 15 novembre au 15 avril), dans le secteur côtier du banc Burgeo (3Psa), soit réservée aux pêcheurs résidents seulement.**

5) **Le CCRH n'appuie pas la tenue d'une pêche sportive dans 3Pn4RS en 2004 2005. Le Conseil est préoccupé par la difficulté de gérer une telle pêche tout en respectant les impératifs de conservation.**

6) **En plus de l'interdiction de la pêche dirigée de la morue dans l'ensemble du Golfe, du 1er avril au 23 juin, chaque année, le CCRH recommande, tout particulièrement pour 3Pn4RS, d'interdire la pêche du poisson de fond dans la zone désignée au large de baie St-Georges – Port-au-Port (désignée ailleurs) jusqu'au 23 juin 2004.**

7) **Le CCRH réitère son soutien à la recommandation de l'industrie de restreindre la pêche dirigée de la morue aux engins fixes à l'utilisation de la palangre et de la ligne à main seulement en 2004-2005 et que, dans les zones et aux moments où la pêche dirigée à la morue aux engins fixes est autorisée, toute l'activité de pêche du poisson de fond aux engins fixes (à l'exception de la lompe) dans ces zones, aux moments où la morue est normalement présente, soit limitée à la palangre et à la ligne à main seulement.**

Sources

Sciences, MPO

RES (2003/019) Morue du nord du Golfe du Saint-Laurent (3Pn, 4Rs) en 2003

RES (2003/017) Morue du nord du Golfe du Saint-Laurent (3Pn, 4Rs) en 2002.

Consultations du CCRH

Le CCRH a tenu des consultations sur ce stock en 2004 aux endroits suivants :

Port Hawkesbury (N.-É.) (29 mars)
Moncton (N.-B.) (30 mars)
Gaspé (Qc) (31 mars)
Îles-de-la-Madeleine (Qc) (1er avril)
Cow Head (T.-N.-L.) (5 avril)
Port-aux-Basques (T.-N.-L.) (6 avril)
Blanc Sablon (Qc) (7 avril)

Mémoires écrits

Voir l'annexe

Morue - 4TVn

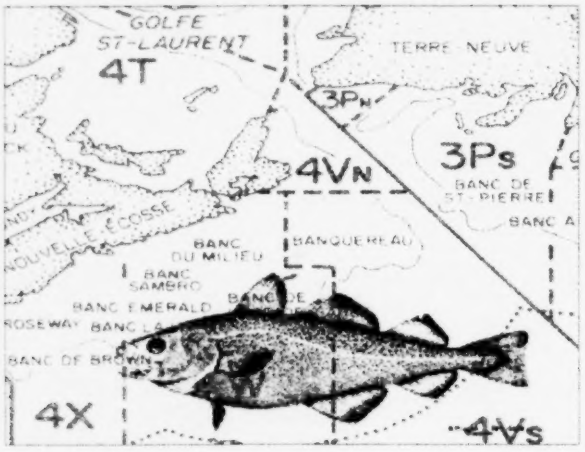

Aperçu

La morue du sud du Golfe du Saint Laurent est exploitée depuis plus de trois siècles. Les débarquements, dont la moyenne s'établissait à 30 000 t au début du siècle dernier, ont atteint un sommet, à plus de 100 000 t, en 1958. Ils se sont stabilisés par la suite autour de 60 000 t, après le milieu des années soixante. Le TAC, imposé à compter de 1974, est devenu plus restrictif à mesure que le stock diminuait, au début des années soixante dix. Le stock s'est rétabli pendant les années quatre vingt et les prises ont grimpé de nouveau à 60 000 t, mais la pêche a ensuite connu un déclin rapide au début de la décennie 1990. En septembre 1993, un moratoire a donc été imposé à la pêche commerciale. Puis, celle ci a été autorisée de nouveau, quoique de façon restreinte, en 1999.

Avant 1950, le poisson était capturé exclusivement à la ligne et à l'hameçon, les engins mobiles et les filets maillants ayant fait leur apparition plus tard, à la suite de la levée de l'interdiction qui frappait les chaluts à panneaux. Après 1950, cette pêche a soutenu une importante industrie d'exploitation et de transformation dans les collectivités du sud du Golfe et dans la région du détroit de Cabot où le stock passe l'hiver.

La morue du sud du Golfe est une espèce migratrice. Le stock passe l'hiver en dehors du Golfe, dans 4Vn et dans le nord de 4Vs, en bordure du chenal Laurentien. Les poissons migrent dans les eaux peu profondes du Golfe après la débâcle. Le frai se déroule dans l'ensemble du Golfe, d'avril à juillet. Pendant l'été, les morues sont largement dispersées. La migration automnale commence en octobre et la morue se concentre alors davantage au large de l'ouest du Cap Breton en novembre, tandis qu'elle se dirige vers 4Vn pour y passer l'hiver. Ces dernières années, la migration à l'extérieur du Golfe semble avoir lieu plus tôt que d'habitude, la période de pointe de la pêche au large du Cap Breton se produisant en octobre.

Bien que ce stock ait contribué assez largement aux captures par le passé, il est considéré comme ayant une faible productivité comparativement aux stocks de l'extérieur du Golfe du Saint Laurent, ce qui signifie qu'il doit être géré avec prudence, puisqu'on ne peut s'attendre à des taux de croissance élevés.

Analyse

La plus récente évaluation de cette ressource remonte à février 2003. L'indice du relevé annuel par le navire scientifique n'a pu être mis à jour en 2003, le *NGCC Alfred Needler* ayant été mis hors service juste avant le relevé de septembre.

En 2003, des modifications ont été apportées au relevé par pêche sentinelle aux engins mobiles, de sorte que les taux de captures de ce relevé ne sont pas comparables à ceux des années antérieures. Pendant le relevé, la morue a été observée dans la plupart des secteurs, sauf dans la partie centrale du sud du Golfe. Dans l'ensemble, l'état du stock est demeuré à peu près inchangé. La condition du poisson demeure bonne et la biomasse génitrice de morue selon le relevé de 2002 est légèrement inférieur au point de référence biologique de conservation pour ce stock. On note peu de signes de bon recrutement et la productivité future du stock demeure incertaine.

Le CCRH a tenu des consultations publiques à Port Hawkesbury, à Moncton, à Gaspé et aux Îles de la Madeleine pendant la dernière semaine de mars 2004. En raison du moratoire qui touche la morue, les mémoires et les exposés ne portaient pas sur les activités de pêche de la saison précédente. Les commentaires et les mémoires ressemblaient à bien des égards à ceux qui avaient été présentés au cours des consultations de 2003.

Les participants aux consultations de cette année ont souligné l'importance d'une participation sous forme de pêche commerciale, afin de déterminer l'état des stocks et de contribuer à l'intendance des ressources. Les pêcheurs ont continué d'exprimer leurs préoccupations au sujet du nombre croissant de phoques (principalement de phoques gris) dans le golfe du Saint-Laurent. Pour ces raisons, les

recommandations du CCRH pour 2004-2005 sont relativement inchangées par rapport à 2003-2004.

Les recommandations du CCRH découlent aussi de l'analyse fournie dans la réponse aux questions soulevées par le Ministre dans la première partie du rapport. Le Conseil croit que l'intendance des ressources et de meilleures relations de travail entre les pêcheurs et les scientifiques ne seront possibles que si une participation active, même limitée, est autorisée.

Par conséquent, le Conseil recommande ce qui suit :

1) **Le CCRH recommande que le total des prélèvements de morue de 4TVn, y compris les prises accidentelles dans le cadre d'autres pêches et les prélèvements de la pêche indicatrice et du relevé, ne dépasse pas 3 000 t pour 2004-2005. Les prélèvements futurs devraient être déterminée selon une règle de décision convenue conjointement par l'industrie et le MPO.**

2) **Le CCRH continue d'appuyer toutes les activités coopératives telles que le programme de pêche indicatrice et d'autres projets coopératifs scientifiques, qui permettent de recueillir directement des renseignements qui aideront les scientifiques à améliorer la fiabilité et la crédibilité des estimations de l'abondance du stock.**

3) **Le CCRH recommande d'examiner les possibilités de limiter les populations de phoques.**

4) **En plus de l'interdiction de la pêche dirigée de la morue dans l'ensemble du Golfe, du 1er avril au 23 juin, chaque année, le CCRH recommande, tout particulièrement pour 4TVn, d'interdire la pêche du poisson de fond dans la zone désignée autour du banc Miscou jusqu'au 23 juin 2004, et dans la zone désignée autour de la vallée Shediac, pendant toute l'année.**

5) **Le CCRH n'appuie pas la tenue d'une pêche sportive de la morue dans 4TVn en 2004 2005. Le Conseil est préoccupé par la difficulté de gérer une telle pêche tout en respectant les impératifs de conservation.**

Sources

Sciences, MPO

RES 2004/03 Morue du sud du Golfe du Saint-Laurent.

RES 2003/016 Morue du sud du Golfe du Saint-Laurent.

Consultations du CCRH

Le CCRH a tenu des consultations sur ce stock en 2004 aux endroits suivants :

Port Hawkesbury (N.-É.) (29 mars)
Moncton (N.-B.) (30 mars)
Gaspé (Qc) (31 mars)
Îles-de-la-Madeleine (Qc) (1er avril)
Cow Head (T.-N.-L.) (5 avril)
Port-aux-Basques (T.-N.-L.) (6 avril)
Blanc Sablon (Qc) (7 avril)

Mémoires écrits

Voir l'annexe

PLIE CANADIENNE - 4T

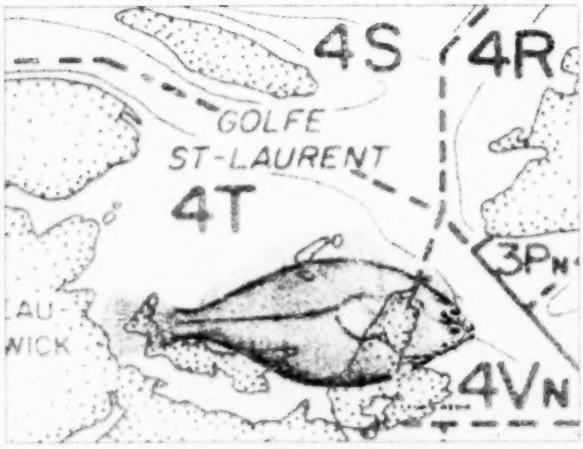

APERÇU

Dans le sud du golfe du Saint-Laurent (subdivision 4T de l'OPANO), la plie canadienne a déjà été le poisson de fond le plus abondant après la morue. Les femelles se distinguent des mâles par une croissance rapide et une plus forte taille. Elles atteignent la maturité sexuelle entre sept et quinze ans, et les mâles, entre cinq et sept ans. Le frai a lieu à la fin du printemps et au début de l'été. Les plies canadiennes consomment une grande variété de proies au cours de leur cycle biologique.

Les résultats des relevés de recherche indiquent que le stock est à son plus bas. La biomasse chalutable selon le relevé, estimée à 300 000 t à la fin des années 1970, a dégringolé jusqu'à environ 30 000 t en 1999. Les récentes captures dans le cadre du relevé de recherche et du relevé par pêche indicatrice étaient plus abondantes et plus stables dans la partie est de 4T. On note aussi une légère augmentation des petites plies (< 25 cm) dans l'indice d'abondance du relevé effectué au moyen du *Wilfred Templeman*. Les prises commerciales récentes affichent la même tendance, ce qui laisse croire à un déplacement de la répartition du stock depuis quelques années.

La pêche dans 4T est assujettie à un quota depuis 1977 et les débarquements ont fluctué entre 5 000 t et 10 000 t jusqu'en 1992. De 1993 à 1999, des prises plutôt faibles, de l'ordre de 1 300 t à 2 400 t, n'ont pas permis au stock de se rétablir. Depuis 1999, les prises sont de l'ordre de 1 000 t. Les stocks de plie canadienne ont aussi diminué dans les zones de gestion adjacentes.

ANALYSE

Selon le rapport du MPO sur l'état du stock de 2004 :

- En 2003, les débarquements de plie canadienne ont baissé jusqu'à 389 t, leur plus bas niveau depuis 1965. Cette diminution était due en partie à la baisse du quota de 1 000 t à 750 t, aux réductions de l'effort et à une faible demande sur le marché depuis 2000.
- L'indice d'abondance n'a pu être mis à jour à cause du remplacement imprévu de l'*Alfred Needler* par le *Wilfred* Templeman et de l'impossibilité subséquente de faire un relevé complet de toutes les stations.
- L'indice d'abondance découlant du relevé par le navire scientifique révèle que le stock de 4T est tombé à son plus bas niveau ces quatre dernières années. La tendance fléchissante de cet indice depuis 1975 est surtout due à un fort déclin dans l'ouest de 4T.
- Le recrutement est inférieur à la moyenne à long terme depuis plusieurs années.
- Sans amélioration du recrutement et avec les niveaux de prises actuels, on ne peut s'attendre à aucune amélioration à court ou à moyen terme.

En 2003, le secteur des bateaux < 45' qui pratiquent une pêche en concurrence de ce stock aux engins mobiles n'a pu atteindre son quota à cause des restrictions touchant les prises accidentelles de morue, à la suite de l'interdiction de la pêche de la morue de 2003. Les intervenants de l'industrie affirment que les mauvaises conditions du marché ne leur ont pas permis de capturer la totalité du TAC, de sorte que la diminution de l'effort a fait baisser les débarquements à 389 t en 2003.

En général, les pêcheurs sont d'accord avec le rapport sur l'état du stock et conviennent que ce stock est bas. Cependant, le taux de prise et l'abondance élevés dans l'est de 4T établis par le relevé et par les prises commerciales appuient le point de vue des membres de l'industrie de ce secteur, selon lequel il serait possible de fixer un TAC plus élevé. Au cours des consultations, des membres de l'industrie ont demandé de maintenir le statu quo de 750 t et d'autres de hausser le quota à 1 000 t. On a aussi fait état de l'accroissement du maillage pour d'autres pêches qui entraînent une

augmentation des prises de plie canadienne, nécessitant une hausse du quota.

Comme l'indique le RES, certains pêcheurs croient aussi que la prédation de la plie par les phoques pourrait être substantielle.

Le CCRH croit que la biomasse de ce stock est actuellement relativement faible, principalement à cause d'une baisse qui a eu lieu dans l'ouest de 4T.

En 2003, le CCRH a recommandé de maintenir le TAC à 1 000 t. Par la suite, le MPO a réduit le quota à 750 t pour 2003. Bien que les indicateurs demeurent faibles, l'effort de pêche est limité et des restrictions des prises sont imposées dans la zone de gestion; par conséquent, le CCRH croit que le statu quo est acceptable dans les conditions actuelles.

Le CCRH recommande de maintenir à 750 t le TAC de la plie canadienne de 4T en 2004-2005.

Sources

Sciences, MPO

RES 2004/004 Plie canadienne dans le sud du golfe du Saint-Laurent (div. 4T).

RES 2003/004 Plie canadienne dans le sud du golfe du Saint-Laurent (div. 4T).

Consultations du CCRH

Le CCRH a tenu des consultations sur ce stock en 2004 aux endroits suivants :

Port Hawkesbury (N.-É.) (29 mars)
Moncton (N.-B.) (30 mars)
Gaspé (Qc) (31 mars)
Îles-de-la-Madeleine (Qc) (1er avril)
Cow Head (T.-N.-L.) (5 avril)
Port-aux-Basques (T.-N.-L.) (6 avril)
Blanc Sablon (Qc) (7 avril)

Mémoires écrits

Voir l'annexe

PLIE GRISE - 4RST

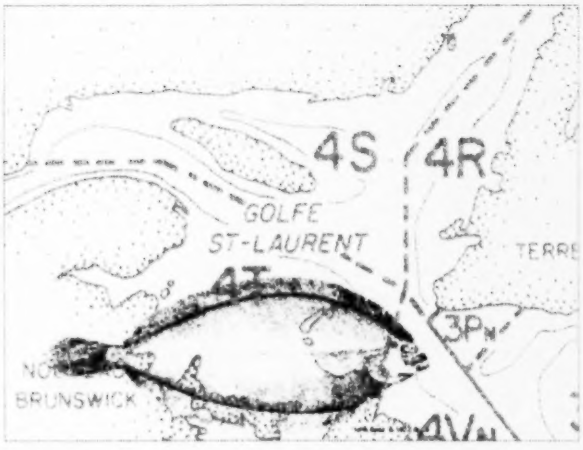

APERÇU

La plie grise vit dans les eaux profondes de l'Atlantique Nord. Dans l'Atlantique Nord-Ouest, son aire s'étend de la partie inférieure de la côte du Labrador jusqu'au cap Hatteras, en Caroline du Nord. C'est une espèce à croissance lente qui vit longtemps. Selon les régions, le frai a lieu à différents moments, du printemps jusqu'à la fin de l'été. Les géniteurs se rassemblent dans les chenaux en janvier et en février, dans le golfe du Saint-Laurent.

On sait que la plie grise se déplace vers les grandes profondeurs en hiver et cesse de s'alimenter pendant cette période. Sa croissance est plus rapide dans le golfe du Maine et sur le banc Georges, où elle s'alimente tout au long de l'année et où les températures de l'eau sont plus élevées que dans les parties septentrionales de son aire.

La pêche commerciale de la plie grise s'est développée à Terre-Neuve dans les années quarante, à l'apparition des chaluts à panneaux. Dans le golfe du Saint-Laurent, les activités ont débuté quand les stocks de la baie de Fortune se sont mis à diminuer, amenant les bateaux à se déplacer vers la baie St-Georges (Terre-Neuve) dans les années cinquante.

Les captures de plie grise en hiver ont gagné en importance en tant que prises accessoires dans le cadre de pêches hauturières dirigées de la morue et du sébaste. La pêche a ensuite continué son expansion dans le Golfe au cours des années 1970 jusqu'au chenal Esquiman et à la côte nord de l'île du Cap-Breton.

La plie grise a été assujettie à une gestion par quota en 1977, avec un quota préventif de 3 500 t pour le nord du golfe du Saint-Laurent (4RS). La première évaluation détaillée de 4RS a eu lieu en 1978 et elle a été renouvelée par la suite jusqu'en 1981. Pendant la décennie de 1980, les captures dans 4T ont dominé de plus en plus les débarquements de plie grise du Golfe; cependant l'unité de gestion 4RS a été maintenue. Le TAC a été haussé à 5 000 t en 1979 dans 4RS, afin de permettre le retrait d'une vieille composante à croissance lente du stock. Cette mesure a eu pour effet de réduire la composition selon l'âge du stock et d'entraîner une diminution des débarquements. En 1982, le TAC était ramené à 3 500 t. Puis, les évaluations du stock ont repris en 1991. À la suite d'une recommandation du Conseil pour la conservation des ressources halieutiques, formulée en 1994, l'unité de gestion a été étendue à 4RST en 1995.

ANALYSE

Selon le rapport du MPO sur l'état des stocks de 2004 :

- En 2003, le TAC a été maintenu à 1 000 t et le total des débarquements s'est chiffré à 660 t. Les flottilles de senneurs qui pratiquent la pêche dirigée de la plie grise ont capturé leur quota dans 4T mais pas dans 4R.
- L'indice de biomasse des plies grises de taille commerciale (30+ cm), établi à partir du relevé du navire scientifique, a atteint de faibles valeurs au milieu des années 1990, mais il s'est hissé à un niveau intermédiaire pendant la période de 1999 à 2002.
- L'indice de biomasse pour la partie du stock qui se trouve dans le sud du Golfe ne peut être mis à jour pour 2003. Le navire de relevé habituel, le *NGCC Alfred Needler*, a été mis hors service peu de temps avant le relevé de septembre, et remplacé par le *NGCC Wilfred Templeman*. L'efficacité relative des deux navires n'est pas connue. De plus, certaines portions de la zone de relevé n'ont pas fait l'objet d'échantillonnage ou ont été sous-échantillonnées en 2003.
- Contrairement aux relevés du navire scientifique, les relevés par pêche indicatrice dans le nord du Golfe (surtout dans 4R et 4S) ne donnent aucune indication d'une augmentation de la biomasse depuis les années 1990.

- Deux fortes classes d'âge ont été observées au cours du relevé du navire scientifique dans le nord du Golfe depuis 1997. Si cette tendance se maintient, le stock de plie grise devrait s'améliorer.
- La structure du stock est une grande source d'incertitude en ce qui concerne cette ressource.

Selon l'industrie, une hausse du TAC est justifiée, compte tenu des augmentations des taux de prises des dernières années et de l'aperçu des scientifiques du MPO, selon lequel le stock devrait continuer de s'améliorer en raison des fortes classes d'âge observées au cours des relevés du navire de recherche.

Le CCRH note que la plus forte proportion de la biomasse se situe dans la région de la dépression du Cap-Breton de l'est de 4T. Le Conseil reconnaît que la forte classe d'âge de 1995 devrait bientôt contribuer à la population exploitable, de même qu'une seconde forte classe d'âge, qui a fait son apparition dans le relevé en 2001. Cependant, il serait prématuré, pour le moment, de hausser le TAC en se fondant simplement sur cette classe d'âge qui est encore composée en grande partie de prérecrues. De plus, une grande part de la biomasse est actuellement immature, à moins de 30 cm.

Le CCRH recommande de maintenir à 1 000 t le TAC de plie grise de 4RST pour 2004-2005.

Compte tenu des incertitudes concernant la structure de ce stock, le Conseil croit qu'il est important de poursuivre les recherches sur cette question en particulier. Un certain nombre de classes d'âge exceptionnelles ont été produites sur la plate-forme Scotian au cours des années 1990, ce qui pourrait peut-être expliquer la hausse d'abondance des grosses plies grises dans la dépression du Cap-Breton.

Le CCRH recommande que les scientifiques du MPO poursuivent leurs recherches sur la structure du stock de plie grise et en rendent compte au prochain Processus de consultation régional (PCR).

Sources

Sciences, MPO

RES 2004/008 Plie grise (div. 4RST).

RES 2003/005 Plie grise (div. 4RST)

Consultations du CCRH

Le CCRH a tenu des consultations sur ce stock en 2004 aux endroits suivants :

Port Hawkesbury (N.-É.) (29 mars)
Moncton (N.-B.) (30 mars)
Gaspé (Qc) (31 mars)
Îles-de-la-Madeleine (Qc) (1er avril)
Cow Head (T.-N.-L.) (5 avril)
Port-aux-Basques (T.-N.-L.) (6 avril)
Blanc Sablon (Qc) (7 avril)

Mémoires écrits

Voir l'annexe

FLÉTAN NOIR - 4RST

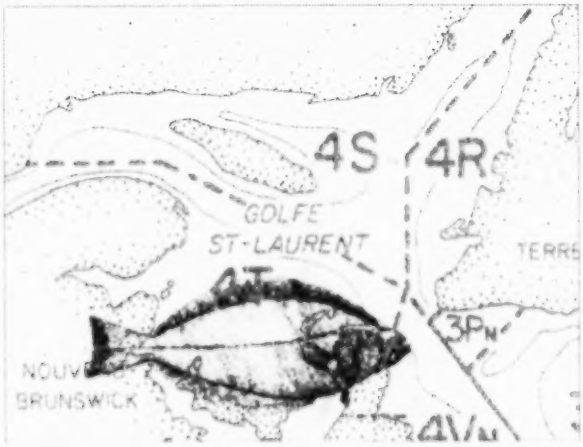

APERÇU

Le flétan noir se retrouve généralement à des profondeurs de 70 à 280 brasses. Le frai a lieu principalement en hiver, de janvier à mars. Les flétans mâles et femelles ont des taux de croissance différents, et les femelles atteignent la maturité à une plus grande taille que les mâles. La pêche est pratiquée principalement dans deux zones du golfe du Saint-Laurent, l'une à l'ouest, dans l'estuaire du Saint-Laurent et autour de l'île d'Anticosti, où se font généralement plus de 80 % des captures, et l'autre à l'est, dans le chenal Esquiman.

ANALYSE

L'expansion de la pêche est relativement récente. Jusqu'au milieu des années 1970, les débarquements de flétan noir dans 4RST étaient surtout des prises accidentelles dans d'autres pêches au poisson de fond. Plus tard, une pêche dirigée aux filets maillants et aux chaluts de fond a fait son apparition, produisant des débarquements record; des prises très élevées ont été réalisées, dépassant les 8 000 t, avant d'être suivies d'une forte dégringolade. En 2002-2003, cette activité, principalement pratiquée aux filets maillants, était assujettie à un TAC de 3 500 t, dont seulement 1 600 t ont été capturées. In 2003-2004, la combinaison de l'interdiction de la pêche de la morue, de meilleurs taux de prises et de meilleurs prix a suscité une augmentation importante de l'effort des pêcheurs dans la partie sud de 4Ra et 4Rb. Les débarquements ont atteint le TAC de 3 500 t pour la première fois depuis plusieurs années. Les mesures de conservation mises en place au moyen de la réglementation et d'initiatives de l'industrie (p. ex. maillage, réduction de l'effort de pêche, grilles de tri dans le cadre de la pêche de la crevette) ont favorisé le rétablissement du stock par rapport au TAC de 2 000 t de 1996.

Selon le rapport sur l'état du stock de 2004, les indices de biomasse obtenus au moyen des relevés au chalut (MPO et relevés par pêche indicatrice) ont diminué en 2001 et 2002, mais étaient en hausse en 2003. L'augmentation de la biomasse est généralement attribuée au recrutement de plusieurs grandes classes d'âge, y compris celle de 1997. Le rapport note également que la classe d'âge de 1999 paraît assez importante et que les taux de croissance semblent meilleurs que ceux des classes d'âge précédentes. Les indices d'abondance des juvéniles des classes d'âge de 2001 et de 2002 étaient aussi en hausse.

Toujours selon le rapport, les prévisions pour 2004 sont bonnes en raison des fortes classes d'âge et du nombre élevé de prérecrues. Les indicateurs de la taille du stock révèlent un accroissement de la taille de la population ces dernières années et une importante augmentation de la biomasse exploitable. Toutefois, le RES appelle à la prudence, soulignant que l'augmentation de la biomasse exploitable indiquée par le relevé de 2003 pourrait avoir été surestimée à cause des changements survenus dans le potentiel de capture entre 2002 et 2003.

Certains groupes de pêcheurs recommandent d'augmenter le TAC de ce stock jusqu'à 5 500 t, compte tenu de la tendance actuelle de l'abondance et des taux de prise. Le Conseil reconnaît les perspectives positives du stock, mais croit qu'il faut cependant faire preuve d'une certaine prudence pour le moment. Bien que l'abondance du stock semble avoir augmenté, la pêche est basée sur le recrutement et le Conseil aimerait s'assurer que le niveau actuel peut être soutenu à long terme. Il est donc préférable de maintenir les prélèvements au niveau actuel d'exploitation.

Le CCRH recommande de maintenir à 3 500 t le TAC de flétan noir de 4RST pour 2004-2005.

Le CCRH réitère aussi sa recommandation concernant l'examen des résultats des études continues sur les éléments traces dans les otolithes et leur présentation à une prochaine réunion du Processus de consultation régional (PCR).

Sources

Sciences, MPO

RES 2004/014 Flétan du Groenland du Golfe du Saint-Laurent (4RST) en 2003.

RES 2003/007 Flétan du Groenland du Golfe du Saint-Laurent (4RST) en 2002.

Consultations du CCRH

Le CCRH a tenu des consultations sur ce stock en 2004 aux endroits suivants :

Port Hawkesbury (N.-É.) (29 mars)
Moncton (N.-B.) (30 mars)
Gaspé (Qc) (31 mars)
Îles-de-la-Madeleine (Qc) (1er avril)
Cow Head (T.-N.-L.) (5 avril)
Port-aux-Basques (T.-N.-L.) (6 avril)
Blanc Sablon (Qc) (7 avril)

Mémoires écrits

Voir l'annexe

FLÉTAN DE L'ATLANTIQUE - 4RST

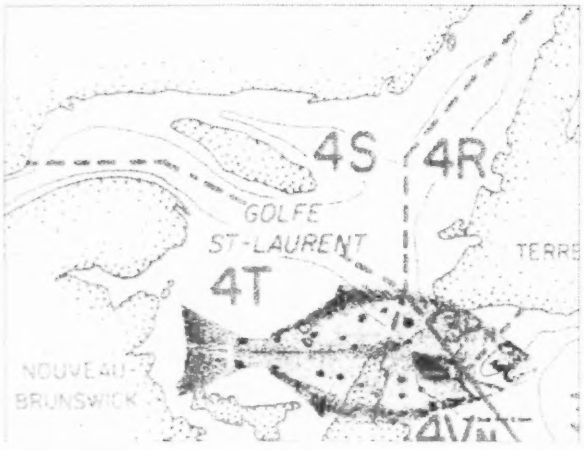

APERÇU

Le flétan de l'Atlantique, largement réparti dans les chenaux profonds du golfe du Saint-Laurent, passerait l'hiver en dehors du Golfe, probablement dans la sous-division 3Pn. L'information relative à son cycle et à ses caractéristiques biologiques, ainsi qu'à sa reproduction est limitée. C'est un poisson à croissance rapide et continue, son taux de croissance annuel moyen dans le Golfe étant d'environ 8 cm. Les femelles atteignent une taille plus grande que les mâles. Il semble que le flétan fraye entre janvier et mai.

Le flétan est habituellement capturé à la palangre. Depuis vingt ans, la moyenne des débarquements se situe entre 300 et 400 t, avec des sommets jusqu'à 800 t au cours des années 1960. Les données historiques d'avant les années 1950 semblent indiquer que les prises auraient dépassé les 1 000 t.

ANALYSE

La plus récente évaluation du stock de flétan de l'Atlantique a eu lieu en 2000. Le rapport sur l'état du stocks a été mis à jour à partir des données sur les débarquements, des relevés scientifiques de poisson de fond et du programme de marquage qui en est à sa sixième année. Selon la mise à jour du Rapport sur l'état du stock :

- Le stock demeure à un très faible niveau et les débarquements continuent d'être inférieurs au TAC même s'ils ont atteint le deuxième niveau le plus élevé au cours des cinq dernières années.
- La plupart des flétans capturés par les pêcheurs commerciaux mesuraient entre 81 et 110 cm. Les échantillons mesurés en mer indiquent que les pré-recrues sont toujours aussi présentes dans les captures en 2003.
- L'augmentation du nombre de petits flétans dans les prises pourrait indiquer que le recrutement a augmenté au cours des années 1990 suite a une diminution de la mortalité due à l'introduction de la grille Nordmore et de la réduction des activités de chalutage depuis l'imposition des moratoires.
- L'augmentation de l'abondance des petits flétans dans les prises des relevés scientifiques coïncide avec les observations de l'industrie.
- Le programme de marquage du flétan atlantique du Golfe indique que les individus étiquetés sont majoritairement recapturés dans la division de pêche ou a eu lieu le marquage. Pourtant, l'absence de restrictions concernant le flétan de l'Atlantique dans la subdivision 3Pn pourrait nuire à la conservation du stock du Golfe.
- L'absence de données récentes sur la maturité sexuelle pour le stock de flétan du Golfe ne permet pas aux biologistes de confirmer si la taille minimale réglementaire de 81 cm est appropriée pour protéger les géniteurs.

Un programme de marquage des jeunes flétans, consistant à étiqueter les petits poissons de moins de 81 cm qui doivent obligatoirement être remis à l'eau, a été entrepris, il y a six ans. L'analyse de ces données ne montre aucune relation statistique importante entre le temps écoulé entre le moment de l'étiquetage et de la recapture ainsi que la distance entre les lieux de marquage et de recapture, pas plus qu'entre la taille du poisson au moment du marquage et la distance entre les lieux de marquage et de recapture.

Comme par les années passées, les captures en 2003 ont été faites en grande partie au moyen d'engins fixes, principalement des palangres. Les débarquements préliminaires déclarés étaient de 334 t sur un TAC de 350 t, certaines flottilles ne s'étant pas prévalues de leur allocation.

L'adoption d'une limite de taille minimale légale et la remise à l'eau obligatoire des flétans de taille inférieure à la limite se sont traduites par une importante diminution des débarquements de petits

poissons. Cependant, des questions continuent de se poser à propos de la taille réelle des femelles à maturité, qu'on soupçonne d'être plus élevée que la limite de taille minimale 81 cm, ce qui soulève des doutes quant à la capacité de reproduction du stock en vertu du régime de gestion actuel. Toutefois, le large éventail de tailles des poissons capturés au cours de la pêche est un indicateur positif de la santé du stock.

Le CCRH recommande de consacrer des efforts à terminer le relevé d'échantillonnage des gonades entrepris l'année dernière, afin de déterminer si la taille minimale réglementaire actuelle (81 cm) est appropriée pour protéger les génitrices.

Certains intervenants ont indiqué que la remise à l'eau des gros flétans femelles pourrait être favorable à la biomasse génitrice et accroître le potentiel du stock. Le CCRH encourage les scientifiques du MPO et l'industrie à évaluer les avantages d'une telle mesure pour le rétablissement à long terme du stock.

Le CCRH recommande de continuer d'appliquer la règle de remise à l'eau des poisons de moins de 81 cm dans toutes les régions et d'inclure dans l'estimation totale de mortalité toute mortalité associée à des rejets en mer.

Le CCRH continue d'être préoccupé par les captures qui sont faites en hiver dans le détroit de Cabot (division 3Pn) et qui ne sont pas attribuées à une aire adjacente du stock. Les débarquements déclarés dans ce secteur au cours des cinq dernières années se chiffrent en moyenne à 33,8 t. Toutefois, les débarquements ont augmenté d'environ 44 % par rapport à l'année dernière. La recapture des poissons marqués devrait permettre de résoudre ce problème avec le temps.

Le CCRH recommande de continuer à limiter les prises dans 3Pn à 40 t, d'ici à ce que la structure du stock soit mieux définie grâce aux données de marquage.

Un nombre limité de représentants de l'industrie a mentionné que le flétan donnait de bons signes d'abondance. Un mémoire présenté par l'industrie recommande une hausse de 100 t pour ce stock. Cependant, compte tenu des incertitudes liées à la structure du stock, à l'information sur l'âge à la maturité et au nombre de petits flétans dans les prises, il convient de faire preuve de prudence.

Le CCRH recommande de maintenir à 350 t le TAC de flétan de l'Atlantique de 4RST pour 2004-2005.

Étant donné la difficulté de mesurer ce stock avec précision au moyen des relevés du navire de recherche et l'absence de renseignements sur le stock, il semble que les évaluations futures bénéficieraient grandement de l'existence d'un relevé précis à la palangre pour mesurer l'abondance du flétan et les caractéristiques du stock.

Le CCRH recommande au MPO d'étudier la possibilité d'établir un relevé à la palangre dans la région du Golfe, qui serait réalisé avec la participation de l'industrie et qui pourrait prendre pour modèle le relevé à la palangre du flétan qui est effectué dans la région Scotia-Fundy depuis six ans.

Le CCRH croit que la coopération entre les régions, y compris du MPO et de l'industrie, est essentielle à l'obtention de résultats qui permettront de mieux comprendre la définition du stock (partage de l'information recueillie au cours du programme de marquage et du relevé à la palangre).

Sources

Sciences, DFO

RES 2004/013 Le flétan atlantique du Golfe du Saint-Laurent (4RST) - Mise à jour 2003

RES 2003/006 Le flétan atlantique du Golfe du Saint-Laurent (4RST) - Mise à jour 2002

Consultations du CCRH

Le CCRH a tenu des consultations sur ce stock en 2004 aux endroits suivants :

Port Hawkesbury (N.-É.) (29 mars)
Moncton (N.-B.) (30 mars)
Gaspé (Qc) (31 mars)
Îles-de-la-Madeleine (Qc) (1er avril)
Cow Head (T.-N.-L.) (5 avril)
Port-aux-Basques (T.-N.-L.) (6 avril)
Blanc Sablon (Qc) (7 avril)

Mémoires écrits

Voir l'annexe

Annexes

MANDAT DU CCRH

1. INTRODUCTION

Le gouvernement du Canada s'est engagé à appliquer une approche plus globale à la conservation et à la gestion de nos ressources halieutiques. Celle-ci exige une meilleure connaissance des écosystèmes de l'habitat du poisson: les interactions entre les poissons et les autres espèces, les relations prédateurs-proies et les modifications du milieu marin, notamment celles des courants océaniques et de la température et de la salinité de l'eau.

Le gouvernement du Canada s'est aussi engagé à permettre, à ceux qui disposent d'une expérience ou de connaissances pratiques dans le domaine des pêches, de prendre une part plus active au processus décisionnel.

Le ministre des Pêches et des Océans a créé le Conseil pour la conservation des ressources halieutiques (CCRH) comme un partenariat, entre le gouvernement, les scientifiques et ceux qui sont directement impliqués dans la pêche. Le Conseil a pour mission de favoriser la gestion des pêches de l'Atlantique dans une perspective de pêches «durables». Il veille à ce que l'évaluation des stocks soit multidisciplinaire et intégrée et repose sur des méthodes et des approches appropriées; pour ce faire, il analyse ces évaluations et d'autres renseignements pertinents. Il recommande au Ministre les totaux admissibles de captures (TAC) et d'autres mesures de conservation, ainsi que certains avis sur le degré de risque et d'incertitude lié à ces recommandations. De plus, il donne des avis sur les priorités scientifiques.

2. DÉFINITION DE LA CONSERVATION

La conservation des pêches est l'élément de la gestion des ressources halieutiques qui a pour objet d'assurer le caractère soutenu de leur utilisation, tout en protégeant les processus écologiques et la diversité génétique afin d'en garantir le maintien. La conservation des pêches permet de tirer le maximum d'avantages durables des ressources tout en assurant le maintien de ses bases.

3. OBJECTIFS DU CONSEIL

3.1 Aider le gouvernement à réaliser ses objectifs de conservation et ses objectifs sociaux et économiques en matière de pêches. Les objectifs de conservation comprennent notamment:

- 3.1.1 le rétablissement des stocks à leurs valeurs «optimales» et leur maintien à ce niveau ou à des valeurs proches, compte tenu des fluctuations naturelles, avec une biomasse de géniteurs «suffisante» pour entretenir une forte production de jeunes;
- 3.1.2 la gestion du régime de pêche en fonction de la taille et de l'âge des poissons constituant les stocks et la capture de poissons de taille optimale.

3.2 Approfondir les connaissances des écosystèmes halieutiques, notamment les relations interspécifiques et les effets des changements du milieu marin sur les stocks.

3.3 Examiner les résultats de la recherche scientifique et de l'évaluation des ressources et les mesures de conservation proposées, entre autres dans le cadre d'un processus d'audiences publiques.

3.4 Veiller à ce que, non seulement l'évaluation scientifique des stocks, mais aussi les aspects opérationnels et économiques de la pêche entrent en ligne de compte au moment de la formulation de recommandations sur les mesures à prendre pour réaliser les objectifs de conservation.

3.5 Intégrer plus avant les compétences scientifiques aux connaissances et à l'expérience pratiques de tous les secteurs de l'industrie afin d'établir une solide base de partenariat.

3.6 Instaurer un mécanisme permettant au public et à l'industrie de donner leurs avis et de faire l'examen des renseignements sur l'évaluation des stocks.

3.7 Formuler des recommandations à l'intention du Ministre et les rendre publiques.

4. Mandat et champ d'action

4.1 Le Conseil pour la conservation des ressources halieutiques réalise ces objectifs en réunissant en un même organisme les représentants de l'industrie, les gestionnaires des sciences et des pêches du MPO et des experts de l'extérieur dans les domaines des sciences et de l'économie.

4.2 Le Conseil:

4.2.1 conseille le Ministre sur l'ordre de priorité à suivre en matière de recherche et d'évaluation;

4.2.2 examine les données du MPO et donne des conseils sur les méthodes à utiliser;

4.2.3 examine les mesures de conservation à mettre en oeuvre pour protéger les stocks de poisson;

4.2.4 examine les renseignements sur l'évaluation des stocks et les propositions visant la conservation, notamment dans le cadre d'audiences publiques et

4.2.5 formule par écrit, à l'intention du Ministre, des recommandations publiques traitant des TAC et d'autres mesures de conservation.

4.3 Le Conseil peut recommander toutes les mesures jugées nécessaires et pertinentes à des fins de conservation, notamment des TAC, la fermeture de zones de pêche pendant certaines périodes, des moyens permettant d'éviter la capture de poissons de taille sous-optimale ou d'espèces non recherchées et des restrictions touchant les caractéristiques ou l'utilisation des engins de pêche.

4.4 Le champ d'action du Conseil s'étend aux stocks de poisson canadiens de l'Atlantique et de la partie est de l'Arctique. Le Conseil s'intéresse tout d'abord au poisson de fond et, ensuite, assumera la responsabilité des poissons pélagiques ainsi que des mollusques et crustacés.

4.5 Le Conseil peut aussi conseiller le Ministre quant à la position du Canada par rapport aux stocks chevauchants et transfrontaliers, qui sont régis par des organismes internationaux tels que l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest (OPANO).

5. Nombre de membres, représentation et organisation

5.1 Le Conseil est formé d'au plus 14 membres et un équilibre approprié est établi entre ceux provenant des «sciences» et de «l'industrie».

5.2 Le choix des membres repose sur le mérite et la réputation professionnelle et non sur le fait qu'ils représentent des organismes, des régions ou des intérêts.

5.3 Les membres des «sciences» proviennent de ministères, d'universités ou d'organisations internationales et représentent une gamme appropriée de disciplines, notamment la gestion des pêches et l'économie.

5.4 Les membres de «l'industrie» sont des personnes au fait de la pêche et de l'industrie de la pêche de même que des incidences opérationnelles et économiques des décisions en matière de conservation.

5.5 Tous les membres du Conseil sont nommés par le Ministre.

5.6 Tous les membres, y compris le président, sont nommés pour une période de trois ans et leur nomination est reconductible.

5.7 Les membres provenant du MPO sont nommés d'office.

5.8 Les membres sont tenus de dévoiler tous leurs intérêts dans les pêches de l'Atlantique ou de l'est de l'Arctique et doivent prendre les mesures nécessaires afin d'éviter les conflits d'intérêts réels ou éventuels pendant la durée de leur nomination.

5.9 Les quatre provinces de l'Atlantique, le Québec et Nunavut peuvent nommer chacun un délégué au Conseil. Ces délégués ont accès aux renseignements du Conseil et peuvent participer de plein droit aux réunions; ils ne sont cependant pas tenus d'appuyer officiellement les recommandations officielles faites au Ministre.

5.10 Le Conseil dispose d'un petit service de secrétariat situé à Ottawa. Le secrétariat a pour fonctions:

5.10.1 la prestation d'un soutien administratif pour le fonctionnement du Conseil;

5.10.2 la prestation d'un soutien technique à la gestion des sciences et des pêches;

5.10.3 l'organisation des réunions du Conseil;

5.10.4 l'enregistrement des décisions du Conseil;

5.10.5 la prestation d'un service de communications professionnelles au Conseil en servant de centre pour les communications émanant du Conseil et celles qui lui sont destinées;

5.10.6 la réalisation d'autres tâches pouvant lui être confiées au besoin.

5.11 Le président peut nommer un comité exécutif formé du président, du vice-président et de trois autres membres.

5.12 En outre, le président peut, au besoin, nommer un comité spécial pour traiter de questions particulières.

6. Activités

6.1 Examiner les programmes scientifiques pertinents du MPO et faire des recommandations relatives à des priorités, dés objectifs et des besoins en ressources.

6.2 Examiner les renseignements scientifiques pertinents - notamment en biologie et en océanographie physique et chimique - dans le contexte de la gestion des pêches, des pratiques de pêche, de l'économie et de l'application des règlements.

6.3 Tenir des audiences publiques où des renseignements scientifiques sont présentés et où des mesures ou des options de conservation sont proposées, examinées et discutées.

6.4 Recommander des TAC et d'autres mesures de conservation.

6.5 Préparer, pour le Conseil, un plan détaillé et à long terme ainsi qu'un plan de travail qui font l'objet d'un examen annuel dans le cadre d'un atelier réunissant des scientifiques d'envergure internationale et des représentants de l'industrie.

6.6 Veiller à ce que l'échange de renseignements avec l'industrie de la pêche soit ouvert et efficace et promouvoir auprès du public une meilleure connaissance de la conservation et de la gestion des ressources halieutiques canadiennes.

Composition du CCRH

Membres :

Jean Guy d'Entremont, Président
Gabe Gregory, Vice-président
John Angel
Guy Cormier
Donald Delaney
Dr. Brad de Young
Ken Fowler
Douglas Johnston
Dr. Louis Lapierre
Jean-Jacques Maguire
John Pope

Délégués des Gouvernements Provinciaux:

Carey Bonnell, Nunavut
Mario Gaudet, Nouveau Brunswick
David MacEwen, Île-du-Prince-Édouard
Pierre Bédard, Québec
Tom Dooley, Terre-Neuve et le Labrador
Clary Reardon, Nouvelle Écosse

Membres d'Office Provenant Du MPO:

Gilles Belzile
David Gillis
Barry Rashotte

Secretariat:

Arthur Willett, Directeur exécutif
Tracey Sheehan
Helena Da Costa
Debra Côté

ACRONYMES

APV	Analyse de population virtuelle
CCRH	Conseil pour la conservation des ressources halieutiques
GEAC	Conseil des allocations aux entreprises d'exploitation du poisson de fond
LSPA	La Stratégie du poisson de fond de l'Atlantique
MPO	Ministère des Pêches et des Océans (Canada)
NR	Navire de recherche
OCNÉHE	Office Canada – Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers
OCTHE	Office Canada-Terre-Neuve des hydrocarbures extracôtiers
OPANO	Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-ouest
PCR	Processus de consultation régionale
PEZ	Processus d'évaluation zonale
PUE	Prises par unité d'effort
QIB	Quota individuel de bateau
QIT	Quota individuel transférable
RÉS	Rapport sur l'état des stocks
TAC	Total autorisé des captures
ZPM	Zone de protection marine
PGIP	Plan de gestion intégrée des pêches

Mémoires écrits

Groupe de travail sur la morue – Aldo Mercier (2004-010-00043)

Northern Cape Breton Fishing Vessels Association – Clifford Aucoin (2004-010-00039)

North of Smokey Fishermen's Association – Clarrie MacKinnon (2004-010-00040)

Victorin Mallet (2004-010-00041)

Lawrence Felt (2004-010-00053)

Pierrot Haché (2004-010-00048)

David Boyd (2004-010-00035)

Regroupement des Associations de pêcheurs de la basse cote nord – Paul Nadeau (2004-010-00049)

Labrador Straits Development Corporation – Kelvin Letto (2004-010-00055)

Patricia Cabot (2004-010-00056)

Frank Hennessey (2004-010-00052)

PEIFA - Jeff White (2004-010-00050)

Le Comite de gestion régional du turbot – Gilles Champoux (2004-010-00042)

Oswan Tucker & Rendell Genge (2004-010-00047)

Réginald Cotton (2004-010-00044)

Group of Seven Turbot Fishermen - Oswan Tucker (2004-010-00037)

ZONE DE PÊCHE DE 200 MILLES ET LIMITES DE PÊCHE DE L'OPANO

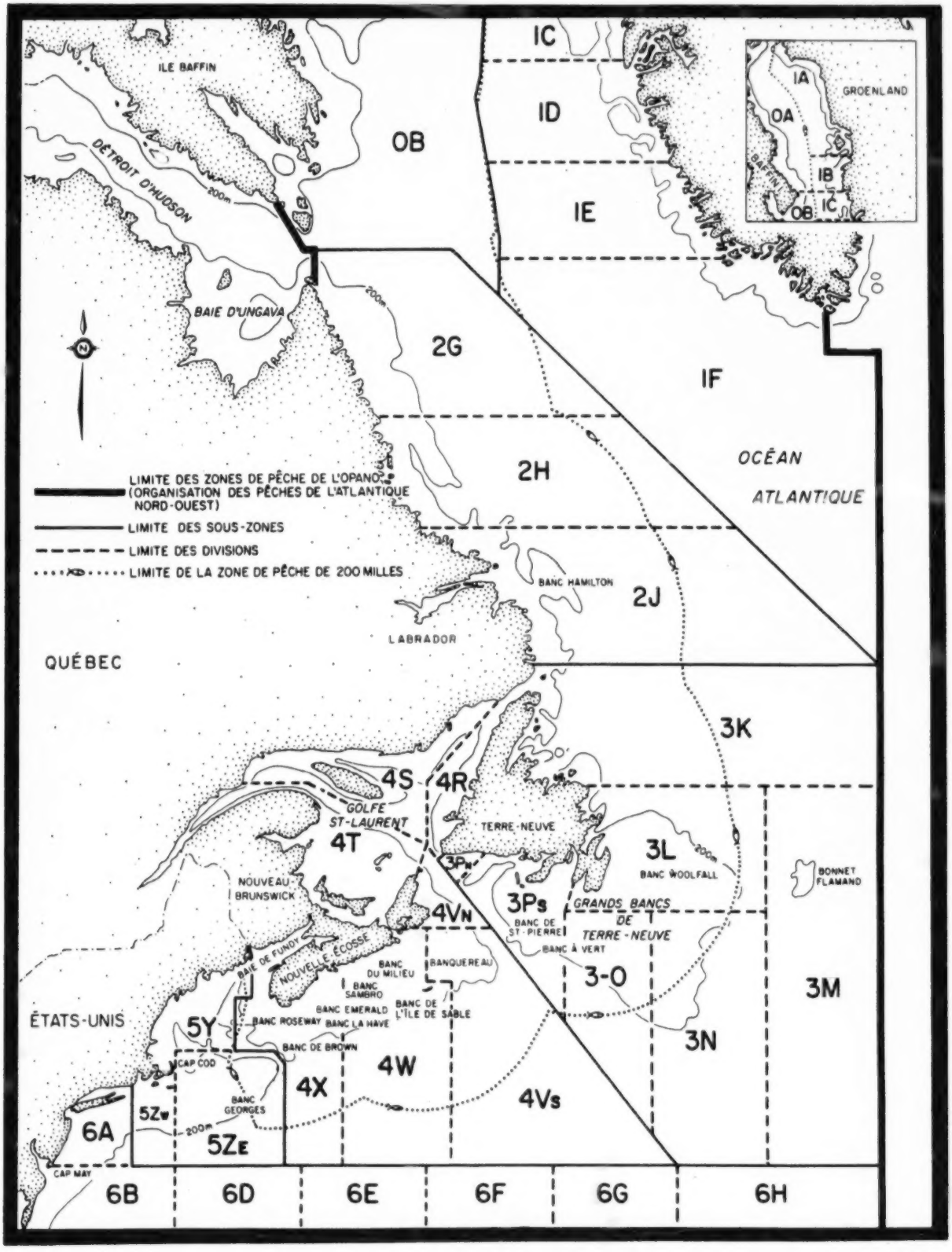

Canada